

Département du DOUBS

République française

Canton de Frasné

Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 7 juin 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
03/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Aline Carrière.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-06-042

OBJET : Travaux de nettoyage de l'église de Labergement-du-Navois.

Le Maire indique que le nettoyage du toit et de la façade de l'église de Levier est achevé et qu'il donne satisfaction. Il propose d'appliquer le même traitement à la deuxième église, celle de Labergement-du-Navois ainsi qu'aux monuments environnants et présente les différents travaux :

- Le nettoyage des façades et de la toiture de l'église et l'application d'un hydrofuge
- La réparation ponctuelle de la zinguerie et de la toiture
- Le nettoyage des murs du cimetière
- Le nettoyage du monument aux morts

Le coût total est estimé à environ 30 000.00€ HT comprenant 25 000.00€ HT pour le traitement par drone et environ 5 000.00€ HT pour les travaux de réparation sur l'église.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à accepter les devis pour un montant total d'environ 30 000€ HT ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

12 JUIN 2024



ID : 025-200068401-20240607-2024_06_042-DE

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20240607-2024_06_042-DE

